



RÉSEAU ÉCOLOGIQUE FORESTIER RHÔNE-ALPES

Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts laissées en évolution naturelle en Rhône-Alpes

Depuis près de 20 ans, l'association Réseau Écologique Forestier Rhône-Alpes (REFORA)¹ s'attache à créer des espaces de dialogue entre naturalistes et forestiers sur tous les aspects de la gestion forestière (production, protection contre les risques naturels, conservation de la biodiversité. Aujourd'hui, à côté d'actions d'information et de découverte réciproques telles que tournées sur le terrain, supports de communication, organisation d'études et de colloques², l'association pilote un projet ambitieux : la constitution d'un réseau rhônalpin de forêts en évolution naturelle (réseau « FRENE »).

La démarche FRENE constitue une des déclinaisons territoriales opérationnelles de l'accord national entre France Nature Environnement et France Forêt « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité » conclue lors du Grenelle de l'Environnement en 2007. Signé par les forestiers (ONF, Communes forestières, Forêt privée) les associations de protection de la nature (FRAPNA, LPO-CORA FS, Forêts sauvages) et l'État (Préfet de Rhône-Alpes), le plan d'actions 2009-2013 pour la constitution de ce réseau est soutenu par la DRAAF et la DREAL depuis son lancement.

Ce plan projette de laisser en évolution naturelle, de façon pérenne, jusqu'à 10 % de la forêt régionale, d'ici à 2020. Aussi, l'ONF s'engage à intégrer 500 ha/an de forêts publiques au réseau FRENE via les réseaux nationaux de réserves biologiques intégrales et d'îlots de sénescence, par leur inscription au plan d'aménagement, tandis que le REFORA se charge d'intégrer 300 ha/an de forêts privées via une contractualisation avec le propriétaire.

La démarche FRENE n'est pas un maillage décidé et imposé aux propriétaires mais se base sur un engagement moral, volontaire et à durée déterminée renouvelable. Ainsi, pour officialiser son adhésion au réseau FRENE, le propriétaire privé signe une convention avec le REFORA (révocable à tout moment par les deux parties).

Par ailleurs, la démarche FRENE n'a pas pour visée une limitation générale de la récolte de bois en Rhône-Alpes. De ce fait, adhérer au réseau FRENE ne doit gêner ou empêcher ni les projets de desserte, ni l'exploitation des parcelles des propriétaires voisins.

Le premier plan d'actions arrive à échéance alors que le réseau FRENE est en plein essor. Cette opération



fédératrice, pionnière à l'échelle nationale, doit se poursuivre avec l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour la période 2014-2020.

Contacts :

Jean ANDRÉ, président du REFORA
je.andre@free.fr

Marion HAYOT, chargée de mission
Réseau FRENE
marion.hayot@irstea.fr
04 76 76.28 76

1 . <http://refora.online.fr>
2 . Colloque Naturalité organisé par WWF, IRSTEA et REFORA à Chambéry du 17 au 20 septembre 2013

